

## COMMUNE DE VERNIER

## PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

**Nettoyage des espaces publics et petits jobs**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le MCG a pu constater que certains lieux publics, comme nos parcs, nos espaces boisés, nos centres de quartier ou nos préaux sont souvent dans un état de salubrité qui laisse à désirer. De surcroît les week-ends.

En effet, des personnes, il faut bien le reconnaître, de peu d'éducation, laissent traîner à même le sol des tas d'immondices qui peuvent le cas échéant se révéler dangereux (tessons de bouteilles, seringues, etc.) pour les utilisateurs de ces espaces publics. Et provoquer un sentiment d'insécurité.

La voirie de notre ville ainsi que d'autres services communaux n'étant pas opérationnels les week-ends, le groupe MCG propose par cette motion de mettre en place une nouvelle dynamique au sein de la population de Vernier et plus particulièrement auprès des jeunes, des associations, des sans-emplois ou toutes autres personnes désirant recevoir un plus financier.

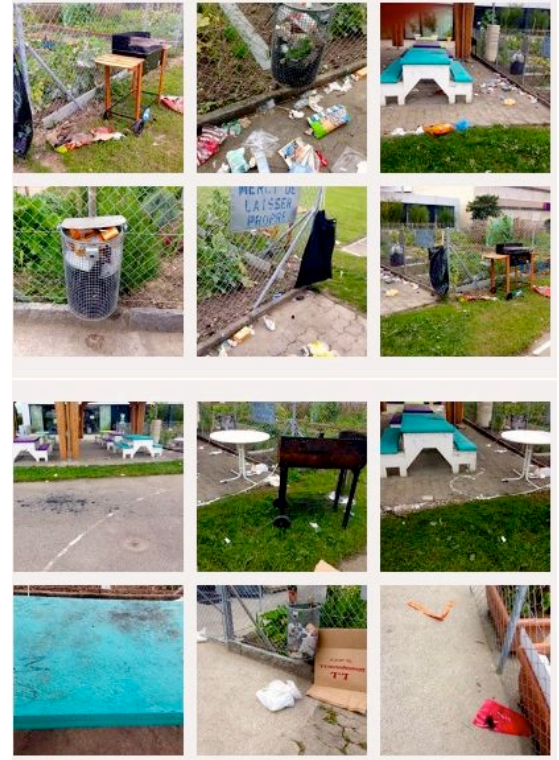
Il nous semble important de responsabiliser les individus tout comme les associations percevant des deniers et subventions publics.

Faisons en sorte de terminer le principe d'offrir un complément financier, sans compensation pour la collectivité ou de se focaliser sur une catégorie de gens plutôt qu'une autre.

Permettons à la population, dans son ensemble, ainsi qu'aux associations désireuses d'avoir un apport financier complémentaire de pouvoir bénéficier de ces petites missions que l'administration ne peut pas assumer, notamment les week-ends et les jours fériés.

Exemple, une personne à la retraite qui ne peut joindre les deux bouts, un adulte en fin de droit, une équipe de foot qui souhaite faire un tournoi à l'étranger, une classe afin de financer un séjour pédagogique, etc.

En ce qui concerne l'implication des jeunes, et plus particulièrement les mineurs, dans ce genre de mission, de surcroît dans leur lieu de vie, ces derniers véhiculeront auprès des autres utilisateurs une bonne image et un respect des lieux. Nonobstant la valorisation personnelle que cela leur apportera, en plus du fait qu'ils soient



rémunérés, on leur inculquera également l'esprit de responsabilité par le simple fait de rentrer dans un processus d'intégration dans la vie active avec des horaires fixes et des objectifs précis dans le cadre de leur mission. Le MCG propose de mettre en place avec les acteurs sociaux du terrain, comme les TSHM, un plan d'encadrement et des équipes à même de relever ce défi sur chacun de nos quartiers, garantes de la propreté de ces lieux.

Ils pourraient intervenir les week-ends et en dehors des horaires de la voirie municipale.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

**invite le Conseil administratif :**

- 1 à présenter une étude de faisabilité pour la mise en place d'une telle action ;
- 2 à en définir les coûts de fonctionnement et faire part de ces conclusions à la commission ad hoc.

**Pour le groupe M.C.G. :**

Thierry Cerutti

Ana Roch

Vernier, le 09.09.2014